



DIVISION DEPARTEMENTALE

Seine & Marne

Saison sportive 2010

1 - Objectif

La Division Départementale poursuit les objectifs suivants :

- permettre l'accès à la Division Régionale Honneur (**DR H**),
- proposer une pratique compétitive par « Equipe de Club » adaptée au niveau des archers.

2 - Composition des équipes

2.1 - Les « Equipes de Club » concourant en DD, sont constituées d'archers ne participant pas à la D1, D2, DR Excellence, DR Honneur.

2.2 - Les catégories par équipe sont :

- Arc classique Mixte Benjamins/Minimes
- Arc classique Femmes (Cadettes à Super Vétérans)
- Arc classique Hommes (Cadets à Super Vétérans)
- Arc à poulies Femmes (Juniors à Super Vétérans)
- Arc à poulies Hommes (Juniors à Super Vétérans)

La mixité n'existe pas pour les adultes.

2.3 - Les équipes sont composées de trois archers au minimum et quatre archers au maximum, seuls les trois meilleurs scores seront pris en compte.

3 - Règlement

3.1 - La DD77 est réservée aux Clubs/Compagnies de Seine & Marne.

3.2 - On ne peut engager qu'une seule équipe par catégorie d'arme/sexe.

3.3 - La composition de l'équipe devra être communiquée à l'organisateur, sur le formulaire dédié à la DD77 par le premier tireur de l'équipe

3.4 - C'est le Club/Compagnie qui est engagé ; les tireurs pourront être différents à chaque concours.

3.5- La tenue de Club/Compagnie est obligatoire ... tenue identique pour les membres de l'Equipe, y compris le coach (épreuve 3).

4 - Les épreuves

4.1 - Les épreuves de classement:

- Epreuve 1 ... 2 tirs en SALLE parmi 3 concours définis dans le calendrier hivernal (les deux meilleurs résultats par équipe seront pris en compte)
- Epreuve 2 ... le Championnat Départemental (77) de Tir Fédéral
- Epreuve 3 ... le Championnat Départemental par Equipe de Club (77) de Tir Fédéral.

4.1.3 - Ne pas participer aux **Epreuve 1 ET 2**, entrainera la disqualification de l'Equipe. Elle ne pourra pas prétendre rentrer dans le classement

4.1.4 - A l'issue de chaque épreuve, un nombre de points sera attribué en fonction du meilleur score obtenu selon le barème ci-dessous :

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	100	6	40	11	12
2	85	7	20	12	10
3	75	8	18	13	3
4	50	9	16	14	2
5	45	10	14	15 & +	1

4.1.5 - Départage des équipes – attribution des points :

4.1.5.1 - Lors de chaque concours, les égalités sont départagées sur le meilleur score individuel, puis le deuxième score.

4.1.5.2 - En cas d'égalité persistante, les deux équipes seront déclarées ex æquo et se verront attribuer les points correspondants à cette place.

5 - Proclamation des Résultats

5.1 - A l'issue de la seconde épreuve (Championnat Département 77 Tir Fédéral), les équipes retenues pour participer à la Finale Régionale des D.D. seront annoncées : Une par catégorie/arme.

5.2 - Dans le cas où plus d'une équipe serait possible (décision du Comité Régional Ile-de-France), la meilleure équipe suivant les résultats de l'Epreuve 3 sera retenue.

5.3 - Exemple :

*10 équipes numéros de « A » à « J ». « A » finit 1^{ère} à l'issue de la 2^{ème} épreuve - > « A » sera déclaré comme finaliste pour la Finale Régionale.

* Championnat Départemental par Equipe de Club : Toutes les Equipes inscrites pour la D.D.77 devront y participer ; la participation de « A » sera très appréciée. Ce concours sera ouvert A TOUTES LES EQUIPES du 77, y compris celles en DRH, DRE, DNAP.

Classement : 1^{ère} : une équipe de DRE, 2^{ème} : « A », 3^{ème} : « B » ... « B » sera alors annoncé comme finaliste.

6 - Dates et lieux des épreuves

3 choix possibles pour le Tir en SALLE :

- Les 21 ou 22 novembre 2009 à OZOIR LA FERRIERE
- Les 12 ou 13 décembre 2009 à SAVIGNY LE TEMPLE
- Les 19 ou 20 décembre 2009 à ESBLY

Tir FEDERAL ... le championnat de Seine et Marne :

- Le xx/xx/2010 Non déterminé à ce jour

Tir FEDERAL par Equipes de Club ... le championnat de Seine et Marne :

- Le xx/xx/2010 Non déterminé à ce jour

7 - Inscription et participation financière

Le formulaire d'inscription ainsi que la participation financière devront être adressés avant le 31 octobre 2009 à :

Monsieur Yannick PETIT – 7, allée des terrasses – 77200 TORCY

Le montant de l'engagement à la **Division Départementale 77** est de **20,00 €** par équipe qui sera reversé au Club/Compagnie organisateur de l'épreuve 3.

Le chèque est à l'ordre du Comité Départemental de Seine et Marne Tir à l'Arc.

Cette participation devient non remboursable dès lors qu'une équipe engagée participe à un premier concours.

L'engagement des équipes lors des divers concours des épreuves DD77 reste à la charge du Club /Compagnie.

8 - Transfert

Sous la réglementation FFTA

9 - La Finale Régionale des DD

La participation à cette finale se fera au prorata des équipes inscrites dans la division de chaque département.

L'équipe qualifiée qui ne participera pas à la finale sans avoir averti le Comité Régional d'Ile-de-France ou le Comité Départemental Seine & Marne sera interdite de participation à la DD l'année suivante.

A l'issue de cette finale, un classement définitif sera établi.

La montée en Division Régionale Honneur se fera en fonction des quotas définis par le Comité Régional d'Ile de France. Ce quota est révisable tous les ans.

Le règlement de la finale des DD ainsi que les quotas sont consultables sur le site du **CD 77** (<http://cd77arc.free.fr>)

Yannick PETIT

Commission sportive